



TARIF - service Enfance - Péri-scolaire et Centre de loisirs

à partir du 1-sept. 2023

PRIX FACTURE du REPAS MIDI (l'ASSIETTE hors encadrement)

PRIX FACTURE du REPAS MIDI (dont encadrement)

PRIX FACTURE du GOUTER (hors encadrement)

PRIX FACTURE du PETIT DEJEUNER (hors encadrement)

Enfants	Commensaux
3,47 €	6,00 €
5,57 €	
0,00 €	
0,00 €	

PERISCOLAIRE

5		tarif séance
QF 1	de 0 à 600	2,00 €
QF 2	de 601 à 800	2,42 €
QF 3	de 801 à 1000	2,89 €
QF 4	de 1001 à +++	3,31 €

CENTRE DE LOISIRS

		RESIDENT VILLIEU LOYES MOLLON ou communes conventionnées			RESIDENT HORS VLM (ou communes conventionnées)			
MERCREDI / VACANCES		JOURNEE	1/2 journée SANS repas	1/2 journée AVEC repas	+	JOURNEE	1/2 journée SANS repas	1/2 journée AVEC repas
5		tarif séance	tarif séance	tarif séance	3,00 €	tarif séance	tarif séance	tarif séance
QF 1	de 0 à 600	14,91 €	10,40 €	13,87 €		17,91 €	13,40 €	16,87 €
QF 2	de 601 à 800	15,96 €	10,92 €	14,39 €		18,96 €	13,92 €	17,39 €
QF 3	de 801 à 1000	17,64 €	11,45 €	14,92 €		20,64 €	14,45 €	17,92 €
QF 4	de 1001 à +++	19,22 €	12,50 €	15,97 €		22,22 €	15,50 €	18,97 €

INITIATION MULTISPORT

5		ANNEE
	TARIF UNIQUE	147,00 €

FRAIS ASSOCIES, REDUCTIONS / MAJORATIONS

- Pour l'ensemble des tarifs PERISCOLAIRE (matin et soir) et CENTRE DE LOISIRS (mercredi et vacances scolaires), les tarifs mentionnés prennent déjà en considération la Prestation Sociale Ordinaire (PSO) allouée par la CAF.

- Frais de dossier pour toute inscription familiale ou renouvellement de contrat pour les services « Petite-enfance et Enfance » de la collectivité : 15,00 €

1- Réduction sur les tarifs accordée aux agents de la commune, sous réserve de 3 mois d'ancienneté : - 30 %

2- Pénalité de retard au-delà de 18h30, tarif le plus élevé majoré : + 150 %

3- Pénalité pour accueil exceptionnel non réservé, tarif le plus élevé majoré : + 150 %

4- Frais d'envoi, relance... par courrier simple : 2,00 €

5- Frais d'envoi Accusé de Reception : 10,00 €